



L'an deux mille vingt-quatre, le 09 octobre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 18 septembre 2024.

Nombre de Membres en exercice	26	Présents(es) : Messieurs Thierry BLASCO, Alain BALLAND, Michel LAMY, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Madame Annie DUCHENE, Messieurs Denis MAILIER, Jean-Marie CAMUT, Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI, Marie-Thérèse LEROY.
Nombre de Membres présents	18	Représentés(es) par leur suppléant(e) : Monsieur Patrick DYON était représenté par Monsieur William HANDEL. Madame Carmen LABILLE était représentée par Madame Solange GAUDY.
Nombre de pouvoirs	5	Monsieur Jean-Marie CASTEX était représenté par Monsieur Bernard DE LA HAMAYDE.
Nombre de suffrages exprimés	23	Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER.
Votes Pour	23	Ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Michel VIART avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO. Monsieur Philippe BORDE avait donné pouvoir à Madame Annie DUCHENE. Madame Lydie FINELLO avait donné pouvoir à Monsieur Denis MAILIER.
Votes Contre	0	Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI.
Abstention	0	Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.

Absents(es) excusés(es) :
Messieurs Dominique BARONI, Mesdames Claudie HOMERH, Raphaële LANTHIEZ.

Assistaient :
Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,
Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion,
Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

D2024_10_24
CONCOURS
ADOPTION DES COUTS LAUREATS 2023

Dans le cadre de l'organisation interrégionale des concours et examens, le CDG 10 doit, comme chaque année, définir les répartitions financières incombant aux Centres de Gestion formant l'Interrégion Est ainsi qu'aux collectivités du département de l'Aube.

Les comptes 2023 étant désormais arrêtés, le Président doit soumettre aux membres du Conseil d'Administration les résultats devant permettre de fixer les coûts provisoires à facturer aux autres Centres de Gestion concernés ainsi qu'aux collectivités non affiliées (exclusivement en ce qui concerne les concours et examens de catégorie "C").

CDGPT DE L'AUBE
Parc du Grand Troyes
BP 40085 - SAINTE-SAVINE
10602 LA CHAPELLE ST LUC CEDEX

DECOMPTÉ PROVISOIRE - COMPTA ANALYTIQUE
COUTS DES CONCOURS ET EXAMENS
ANNEE 2023

LIBELLES DES DEPENSES	EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAITRISE (1)	CONCOURS AGENT DE MAITRISE (2)	CONCOURS ADJOINT D'ANIMATION P2C (3)	EXAMEN ADJOINT ADMINISTRATIF (4)	CONCOURS ATSEM (5)	TOTAL (1+2+3+4+5)
NOMBRE DE CANDIDATS	167	258	51	107	558	1141
Frais de personnel (agents / intervenants concours)	16 175,37 €	22 054,31 €	9 794,74 €	15 782,75 €	34 057,41 €	97 864,58 €
Remboursements frais organisation autres organismes	1 099,09 €	1 697,99 €	335,65 €	704,21 €	3 282,03 €	7 118,97 €
Frais jurys (Déplacements, Hébergements, Repas)	336,66 €	666,77 €	540,56 €	822,40 €	1 540,88 €	3 907,27 €
Fournitures diverses	178,56 €	275,86 €	54,53 €	114,41 €	596,62 €	1 219,98 €
Locations de salles	1 368,00 €	7 184,22 €	1 132,80 €	2 561,56 €	5 303,33 €	17 549,91 €
Autres services (sécurité / SSIAP)	332,80 €	665,60 €	-	888,00 €	499,20 €	2 385,60 €
Location matériel	1 352,13 €	2 704,25 €	-	315,60 €	4 566,25 €	8 938,23 €
Participations élaborations sujets	600,00 €	-	-	208,35 €	629,37 €	1 435,72 €
Charges de structure	611,04 €	943,99 €	186,61 €	391,50 €	2 041,67 €	4 174,81 €
Autres charges de gestion courante	285,74 €	332,26 €	152,84 €	358,84 €	704,39 €	1 834,07 €
Quote-Part de Frais Divers (Téléphone, Véhicules CDG, etc...)	790,04 €	1 220,54 €	241,28 €	506,20 €	2 639,80 €	5 397,86 €
(a) COUT TOTAL	23 129,43 €	37 745,79 €	12 439,01 €	22 651,82 €	55 880,95 €	151 827,00 €
(b) NOMBRE DE POSTES MIS AU CONCOURS OU DE CANDIDATS INSCRITS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL	167	49	38	107	39	
(c) NOMBRE DE LAUREATS AU CONCOURS OU A L'EXAMEN	76	49	24	79	38	
(d) COUT PAR POSTE OU PAR CANDIDATS (a) : (b)	138,50 €	770,32 €	327,34 €	211,70 €	1 432,33 €	
(e) COUT PAR LAUREAT (a) : (c)	304,33 €	770,32 €	518,29 €	266,73 €	1 470,03 €	

Accusé de réception en préfecture
010-200000000-2024-10-10-00000-10-10-24-10-24
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024



En effet, conformément aux termes des conventions interrégionales, un décompte définitif sera arrêté et transmis à chaque Centre de Gestion signataire à la date de radiation du dernier lauréat de la promotion.

Il est important de préciser que cette procédure consiste à arrêter un coût définitif du lauréat seulement à l'issue des 4 années légales d'inscription sur les listes d'aptitude, et de répartir ainsi équitablement entre chaque Centre de Gestion et collectivité non affiliée conventionnés le coût des « reçus-collés ».

Le décompte ainsi proposé prend en compte désormais la nouvelle segmentation analytique mise en place par l'établissement à compter de l'année 2023.

Après délibération, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, **fixe** les coûts provisoires Concours et Examens 2023 à facturer tels que proposés par le Président comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 09 octobre 2024

Le Président,



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 25/10/2024.



Le Président,

Thierry BLASCO